

RAPPORT N° 06/3-25
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE (PROGRAMME 2006)

VERSEMENT DIRECT AU CLUB ANIMATION PREVENTION
DE LA SUBVENTION ATTENDUE DE L'ETAT

Opération « action d'accompagnement des jeunes en milieu scolaire (secteur Source/ Bellepierre) »

Par Délibération n° 99/7-65 en séance du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune, portant sur la période 2000/ 2006.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/ 2006 de la Politique de la Ville, en conformité avec les orientations du Contrat de Ville signé entre l'Etat, le Département, la Région et la Commune.

Par Délibérations du Conseil Municipal en séances des 15 décembre 2005 et 9 février 2006, la Commune a validé l'opération « action d'accompagnement des jeunes en milieu scolaire (secteur Source/ Bellepierre) » au titre des crédits de la Politique de la Ville, opération mise en œuvre par le Club Animation Prévention (CAP).

Afin de faciliter le mandatement sur cette opération, il convient de valider le principe du versement direct de la subvention de l'Etat au bénéficiaire.

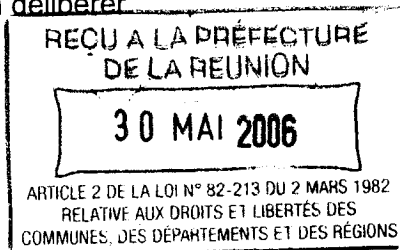
Le plan de financement est le suivant :

Ancien	Etat	Commune	Coût total
Maîtrise d'ouvrage (Commune)	9 600,00 €	2 400,00 €	12 000,00€

<i>Nouveau</i>	<i>Etat</i>	<i>Commune</i>	<i>Coût total</i>
<i>Maîtrise d'ouvrage (Club Animation Prévention)</i>	<i>9 600,00 €</i>	<i>2 400,00 €</i>	<i>12 000,00 €</i>

Par conséquent, je vous demande d'approuver le principe du versement direct de la subvention de l'Etat (au titre des crédits contractualisés Politique de la Ville 2006) au Club Animation Prévention pour l'opération « action d'accompagnement des jeunes en milieu scolaire (secteur Source/ Bellepierre) »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE
Victoria
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/3-25
du Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006**

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE (PROGRAMME 2006)

**VERSEMENT DIRECT AU CLUB ANIMATION PREVENTION
DE LA SUBVENTION ATTENDUE DE L'ETAT**

Opération « action d'accompagnement des jeunes en milieu scolaire (secteur Source/ Bellepierre) »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 05/8-08 du Conseil Municipal en séance du 15 décembre 2005 (financement en fonctionnement au titre des actions contractualisées) ;

Vu la Délibération n° 06/1-04 du Conseil Municipal en séance du 14 février 2006 (attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 € au Budget Primitif 2006) ;

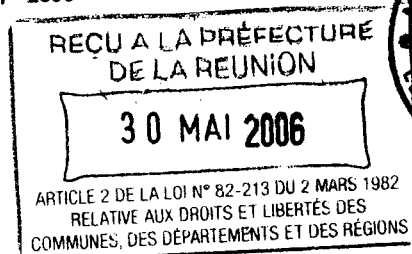
Sur le RAPPORT N° 06/3-25 du Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Député-Maire à demander le versement direct de la subvention de l'Etat pour l'opération « action d'accompagnement des jeunes en milieu scolaire (secteur Source/ Bellepierre) » au Club Animation Prévention au titre des actions contractualisées de Politique de la Ville pour 2006.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **29 MAI 2006**



René-Paul VICTORIA

René-Paul VICTORIA